



**NATIONAL PRINTEMPS AFL
ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7
du 03 juin au 06 juin 2022
Rade de BREST
BREST BRETAGNE NAUTISME
GRADE 4
INSTRUCTIONS DE COURSE**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une instruction de course seront affichés en ligne sur : le site internet de Brest Bretagne Nautisme (brestbretagnenautisme.fr). En respectant le 2.1.

2.3 Un tableau d'affichage physique pourra en fonction des besoins de l'organisation compléter l'affichage électronique. Il sera situé : **sur les vitres du club house au premier étage.**

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés en ligne à l'adresse 2.2.

3.2 Le PC course est situé : **Club House premier étage du club.**

Téléphone : **06 62 07 15 43**

Email : presidente@brestbretagnenautisme.fr.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5.3 Quand un signal à terre est envoyé sous le pavillon d'une série, il ne s'adresse qu'à cette série.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

- **Vendredi 03 juin de 09h30 à 13h00 : distribution des dotations et remise des intercalaires de couleur pour les ILCA 6 et ILCA 4 si plus de 80 bateaux dans chacun des groupes.**

- **A 13h30 affichage en lignes des groupes.**

- **Vendredi 03 juin : 14h30 : 1^{er} signal d'avertissement - Courses à suivre.**

- **Samedi 04 juin : 11h30 - 1^{er} signal d'avertissement - Courses à suivre.**

- **Dimanche 05 juin : 11h30 - 1^{er} signal d'avertissement - Courses à suivre.**

- **Lundi 06 juin : 10h30 - 1^{er} signal d'avertissement - Courses à suivre**



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la dernière course du dernier jour est : **15h30**.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement

7. PAVILLONS DE CLASSE

- 7.1 Nombre de bateaux égal ou inférieur à 80 : Courses en FLOTTE
- Le pavillon ILCA 7 : **Sigle de la classe ILCA rouge sur fond blanc.**
 - Le pavillon ILCA 6 : **Sigle de la classe ILCA rouge sur fond vert fluo.**
 - Le pavillon ILCA 4 : **Sigle de la classe ILCA rouge sur fond jaune.**



- 7.2 **ILCA 6** - nombre de bateaux **supérieur à 80** :
 Les coureurs pourront être répartis en DEUX groupes. Chaque groupe sera identifié par une couleur. (**1: JAUNE – 2 : BLEU**).
 Si le nombre de bateaux est voisin de 80, le Comité de Course et l'organisation décideront si la flotte doit être répartie en deux groupes ou peut courir en flotte unique et afficheront leur décision.
- 7.3 **ILCA 4** – nombres de bateaux **supérieur à 80** :
 Les coureurs pourront être répartis en DEUX groupes. Chaque groupe sera identifié par une couleur. (**1: ROUGE – 2 : VERT**).
 Si le nombre de bateaux est voisin de 80, le Comité de Course et l'organisation décideront si la flotte doit être répartie en deux groupes ou peut courir en flotte unique et afficheront leur décision.
- 7.4 **Identifications des bateaux ILCA 6 et ILCA 4 si courses en groupes :**
 Lors de la confirmation d'inscription les concurrents recevront deux intercalaires de couleur JAUNE et BLEU pour les ILCA 6 et ROUGE et VERT pour les ILCA 4. Il leur appartiendra de faire apparaître chaque jour l'intercalaire correspondant au groupe qui leur sera assigné, en le fixant de manière parfaitement visible à leur pied de mât, sous la bôme, à l'aide de deux élastiques (fournis). Un concurrent qui aura couru dans une autre flotte que celle qui lui a été assignée, sera classée DNS, sans instruction, dans les courses incorrectes.
Le pavillon d'avertissement d'un départ consistera en l'envoi du pavillon de couleur, correspondant à chaque groupe.
- 7.5 **PHASE DE LA REGATE**
 La régata est constituée d'une phase qualificative et d'une phase finale pour les classes réparties en Groupes.
 La phase qualificative se termine le soir du 3^{ème} jour à condition que 4 courses au moins aient été validées. **Si cette condition n'est pas remplie, la régata se poursuit le 4^{ème} jour sans constitution des groupes OR et ARGENT.**
 Les couleurs correspondent à :
ILCA 6 :
 Groupe Jaune en phase qualificative ou OR en phase finale : intercalaire JAUNE
 Groupe Bleu en phase qualificative ou ARGENT en phase finale : Intercalaires BLEU
ILCA 4 :
 Groupe Rouge en phase qualificative ou OR en phase finale : intercalaire ROUGE
 Groupe Vert en phase qualificative ou Argent en phase finale : intercalaire VERT
- 7.6 **Phases qualificative**
 Chaque jour, les concurrents sont répartis équitablement en GROUPEs de nombre autant que possible égal : Jaune et Bleu pour les ILCA 6 et Rouge et Vert pour les ILCA 4.
Constitution des groupes :
 Le 1^{er} jour, les concurrents sont répartis dans les groupes selon un brassage aléatoire (méthode FREG). Les jours suivants, les concurrents sont répartis dans les groupes selon le classement général provisoire de la veille, méthode FREG 1–2– 2–1 –1– 2- etc ..., sans tenir compte des instructions encore en cours au Jury.
Affichage des groupes :
 La constitution des groupes est affichée à l'adresse : brestbretagnenautisme.fr avant l'ouverture de l'émargement du jour. La répartition des concurrents dans les groupes

ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

7.7 Phase Finale :

Les concurrents sont répartis en deux groupes : OR et ARGENT en fonction du classement général de la veille, toutes les décisions du Jury incluses.

Les concurrents situés dans la 1^{ère} moitié de ce classement seront dans le groupe OR (intercalaire Jaune en ILCA 6 et intercalaire Rouge en ILCA 4, les autres concurrents seront dans le groupe Argent intercalaire bleu en ILCA 6 et intercalaire Vert en ILCA 4. A l'issue de cette répartition, si un ou plusieurs concurrents du groupe ARGENT se trouvent à égalité de points avec le dernier concurrent du groupe OR, ceux-ci seront automatiquement replacés dans le groupe OR.

8. ZONES DE COURSE

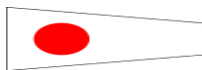
L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

- Parcours 1 (Extérieur) : Flamme numérique 1



- Parcours 2 (Intérieur) : Flamme numérique 2



- Parcours 3 (Simple) : Flamme numérique 3



10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Portes	Changement	Arrivée
Bateau Comité Départ et Bateau Viseur.	Marques : N°1, N°2, et N°5 Bouées cylindriques gonflables jaunes N°1A Bouée cylindrique gonflable blanche	3S/3P Et 4S/4P cylindriques gonflables jaunes	Sans objet	Bateau Comité Arrivée et bouée sphérique rouge surmontée d'une hampe arborant un pavillon bleu

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre : **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord** et **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord**.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objet.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre : **un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau arrivée à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque d'arrivée à l'extrémité bâbord.**

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour les trois classes : **ILCA 7, ILCA 6 et ILCA 4**, pas de modification de la RCV 44.1.

15.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

15.3 La pénalité de remplacement pour une infraction à une règle (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à une disqualification qui ne peut être retirée.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classes	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
ILCA 7 ILCA 6 ILCA 4	Entre 40 et 50 minutes	90 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas **20 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée à l'adresse : brestbretagnenautisme.fr. Les demandes d'instructions seront à déposer au secrétariat du jury situé : **salle du club house au premier étage.**

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé : **salle du club house au premier étage.**

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé : **salle du club house au premier étage.**

Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

17.5 Le dernier jour des courses de qualification, et le dernier jour de course programmé, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée au Jury: dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réouverture a été informée de la décision le jour précédent et au plus tard 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision le jour même. Ceci modifie la RCV 66.2.

17.6 Le dernier jour des séquences de qualification, et le dernier jour de course programmé, une demande de réparation basée sur une décision du Jury doit être déposée au plus tard 30 minutes après affichage de la décision. Ceci modifie la RCV 62.2.

18. CLASSEMENT

18.1 **Trois** courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand **moins de quatre courses** ont été validées, le classement général d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand **quatre à plus de courses** ont été validées, le classement général d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE


19.1 *[DP] [NP]* Un émargement départ et retour sera mis en place :

Le poste d'émargement sera situé sous le chapiteau.

Un émargement par le coureur est obligatoire au départ sur l'eau et au retour à terre. Le coureur devra annoncer son numéro de voile à la personne en charge de l'émargement, il signera en sa présence le document.

19.2 Le premier jour de l'épreuve le vendredi 03 juin, la confirmation d'inscription vaut émargement départ.

19.3 En cas de non émargement départ les jours suivants, le bateau qui n'a pas émargé sera pénalisé de 20% du nombre d'inscrits de son groupe de classement pour la première course du jour qu'il aura courue et qu'il aura finie. L'ouverture de l'émargement départ se fera une heure avant l'heure indiquée du premier signal d'avertissement du jour. La fermeture de l'émargement départ est l'heure du premier signal d'avertissement du jour de la série concernée.

- 19.4 En cas de non élargement retour, le bateau qui n'a pas élargé avant l'heure limite de réclamation sera pénalisé de 20% du nombre d'inscrits de son groupe de classement à la dernière course du jour qu'il a courue et qu'il aura finie.
- 19.5 En cas de non élargement Départ et Retour le bateau sera pénalisé de 20% du nombre des inscrits de son groupe de classement pour l'ensemble des courses du jour qu'il aura couru et aura fini.
- 19.6 Ces pénalités s'appliqueront sans instruction. Ceci modifie la RCV 63.1. Elles seront calculées conformément à la RCV 44.3 (c).
- 19.7 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.8 Il peut être demandé aux bateaux entraîneurs et accompagnateurs d'assister le Comité de Course lors d'opérations de secours de la façon suivante :
Si le Comité de Course, soit à terre soit sur l'eau, envoie le pavillon « V »  accompagné de signaux répétitifs, c'est qu'il existe un état d'urgence et qu'une demande d'assistance peut être demandée. Tous les chefs d'équipes, entraîneurs et accompagnateurs doivent se mettre à la disposition de l'Autorité Organisatrice et attendre les instructions. Si ceci se présente sur l'eau, tous les chefs d'équipes, entraîneurs et accompagnateurs doivent se mettre à l'écoute du Leader Surveillance par VHF et attendre les instructions. Dès que l'état d'urgence se termine, le Comité de Course doit immédiatement affaler le pavillon « V » et communiquer la fin de la situation d'urgence par VHF.
20. **REPLACEMENT D'EQUIPEMENT**
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
21. **CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 Si un bateau navigue sans butée de dérive, ou sans retenue de mât attachée (règle de Classe 3(b) xi), une pénalité au score de 30% sera ajoutée sans instruction au score du bateau réalisé dans la dernière course validée à laquelle il a pris part sans butée de dérive ou sans retenue de mât. Cependant le résultat de cette pénalité ne pourra pas excéder DSQ. Ceci modifie la RCV 63.1
22. **BATEAUX OFFICIELS**
Les bateaux officiels sont identifiés **Flamme rouge**.
Bateaux Jury : Pavillon jaune avec « **JURY** ».
Bateau Comité technique : Pavillon Bleu avec « **Jauge** ».
Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
23. **ACCOMPAGNATEURS**
- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés : **Sans Objet**.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
24. **EVACUATION DES DETRITUS**
Les détritiques peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.
26. **PRIX**
Des prix seront remis aux trois premiers des différents classements de l'épreuve.

Arbitres désignés :Président-e du comité de course : **Jean-Claude Le Floch**Président-e du comité technique : **Rozenn Le Corre**Président-e du jury : **Guillaume Dos Santos**Juge : **Bruno Le maître. Eric Humeau**Adjoints comité de course : **Michel Le Mer – Brice Daniel**Commissaire aux résultats : **Marie-Gaëlle Cloître**


HORAIRES MAREES

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
<u>Ven.</u> 03	02h10	2,01m	
	08h02	6,01m	64
	14h19	2,19m	
	20h13	6,12m	61
<u>Sam.</u> 04	02h46	2,19m	
	08h39	5,80m	58
	14h55	2,39m	
	20h50	5,90m	55
<u>Dim.</u> 05	03h25	2,38m	
	09h21	5,58m	51
	15h37	2,59m	
	21h35	5,69m	48
<u>Lun.</u> 06	04h10	2,56m	
	10h11	5,39m	45
	16h26	2,76m	
	22h30	5,51m	43


ANNEXE ZONES DE COURSE

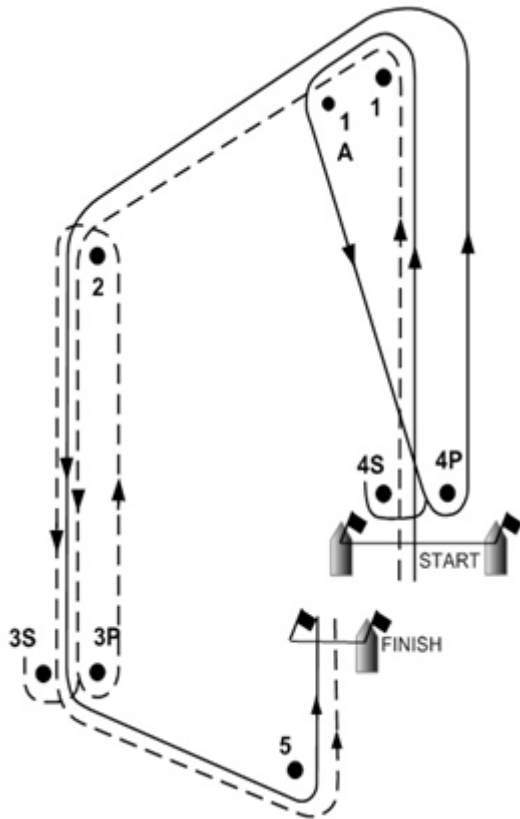


ANNEXE PARCOURS

Extérieur / outer: Flamme numérique 1  Départ, 1, 2, 3S/3P, 2, 3P, 5, Arrivée

Intérieur / inner : Flamme numérique 2  Départ, 1, 1A, 4S/4P, 1, 2, 3P, 5, Arrivée

Parcours simple : flamme numérique 3  Départ, 1, 2, 3P, 5, Arrivée



Côté requis passage de marques : Bâbord
Passages ses portes : - entre 3S et 3P
- entre 4S et 4P